

## Compte-rendu de la journée terrain PPAM Gard – 24/07/18 – Herbo Bio Méditerranée

Animation et rédaction : Mégane Véchambre, conseillère PPAM – Agribio 04 (conseillerppam@bio-provence.org) Intervenants : Benard KIMMEL (Arcadie), Christelle LAMOUCHE (Arcadie), Thomas BRASCHI (Livelihoods), Vincent CHAMPENOIS (producteur PPAM, Lédénon)

*Crédit photos : Julien Lassauque*

### Visite de la ferme d’Arcadie – atelier de première transformation :

Arcadie a choisi de mettre en place sa propre unité de première transformation afin de (1) connaître la réalité des problématiques techniques et les coûts de production de chaque opération et (2) accompagner les producteurs qui se lancent. Il faut entre 2 et 3 personnes (3 au moment du battage par ex.) pour faire fonctionner l’atelier.

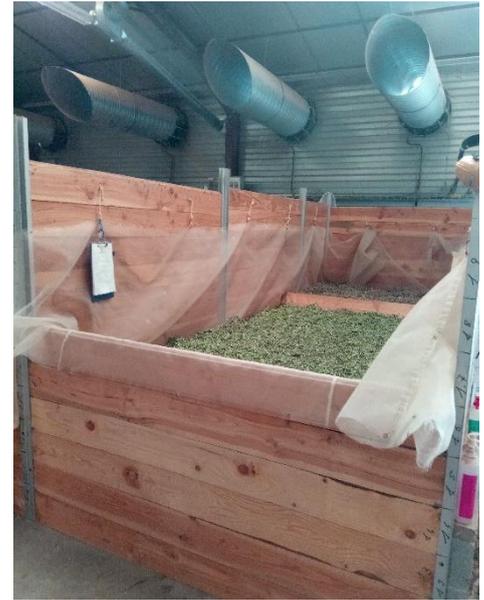
Un nouveau bâtiment est prévu (expiration du bail du hangar actuel) où seront délocalisés les postes de séchage et le battage (sans pour autant augmenter la capacité du séchoir), avec réchauffage solaire (échangeur à toiture). La partie séchage sera fermée et la partie battage ouverte sur l’extérieur (hangar couvert). Il n’est cependant pas question d’augmenter les surfaces de séchage car Arcadie ne souhaite pas devenir prestataire sur ces opérations (sauf pour le tri, voir ci-dessous). Il s’agit seulement de continuer à accompagner les producteurs qui se lancent en proximité (dans un rayon de 30-50 km max), et à transformer les productions issues de la ferme d’Arcadie (5 ha en moyenne). Il est même question pour les producteurs que ce soit eux qui viennent utiliser les équipements sur le site.



### Séchage :

Coût du séchoir complet (80 m<sup>2</sup>, 5 cases) : 32 000€

Coût de la main d’œuvre pour le monter : 40 000€



Ce qui impacte le plus le prix : réchauffeurs et armoires électriques (une/case).

Ce séchoir a été dimensionné pour une 10aine d'ha de PPAM. Tout est démontable, ce qui est pratique pour le nettoyage.

Autres modes de séchage :

- Bennes à céréales ventilées, plus pratique pour charger et décharger
- Séchoirs à tabac, facilement déplaçable moyennement pratique côté manutention (cf. photo ci-dessous)

## La transformation

### Transformation pour l'herboristerie : séchage

- Forme de séchoir la plus répandue : séchoir en dur
  - Séchage de 1 ha de plantes  $\Rightarrow$  20 à 30 m<sup>2</sup>  $\Rightarrow$  5 à 12 000 € tout compris
- Séchage en caissons :
  - Anciens containers à tabac  $\Rightarrow$  occasion : 1 170 € les 7 containers (21 m<sup>2</sup>)
  - Caissons à céréales  $\Rightarrow$  location : 100 € une benne + un ventilateur (20 m<sup>2</sup>)
- Etape à soigner - Attention aux tiges charnues d'adventices, aux zones compactes de l'andain de plantes, à la reprise éventuelle d'humidité...



### Séchoirs à tabac



### Battage :

Moissonneuse-batteuse issue de station expérimentale (chère). Mais il en existe des moins chères d'occasion (environ 3000€).

Rendement : 2/3 (soit 1/3 de pertes = tiges). Un peu moins pour de l'origan.

Performance : 400 kg/h.

Il y a 5 extracteurs dans le hangar qui permettent d'extraire la poussière due au battage.



### Tri :

Le tri est indispensable après le battage car il reste souvent des tiges ou morceaux de tiges, et pour enlever les poussières. Cette filière plantes sèches ne se serait pas lancée pour Arcadie sans le trieur car les producteurs n'auraient pas pu investir.

Investissement dans une trieuse neuve à hauteur de 40 000€. Outil issu de la filière grandes cultures ; c'est le cœur du dispositif pour les producteurs de semences. Nécessité de monter en technicité par rapport à l'arrangement des jeux de grilles pour limiter les pertes et le nombre de passages.

Rendement : environ 80% sur du brut de batteuse (soit 20% de pertes).

La seconde qualité est passée au broyeur pour une utilisation en poudre.

Tri à façon pour des producteurs de l'Aude. Possibilité de trouver d'autres prestataires assez facilement. Où en PACA ? Voir éventuellement avec Mathieu Marguerie, techniciens grandes cultures bio en PACA. Voir également le [compte-rendu de la visite du trieur de Jean-Marie Goret](#) (producteur PPAM, St Rémy de Provence).



A noter que ce trieur va être rapatrié sur les locaux d'Arcadie pour que ce soit plus cohérent avec le reste de la chaîne (et les autres étapes de transformation : broyage, etc.). Il sera positionné en gravitaire.

### Stockage :

Stockage en big-bag sur des palettes plastique.

Il faut pouvoir stocker « le plus longtemps possible ».

Bien surveiller la prolifération d'insectes (ex. des mites sur sarriette), surtout l'été, par ex. avec des pièges à phéromones.

Mise en sac (20 kg max) pour livraison à Arcadie (car Arcadie n'achète pas avec conditionnement big-bag).

### Prestation :

Séchage : 1€/kg produit fini (produit sec)



Battage : 0,50€/kg produit fini (brut de batteuse)

Tri : 1€/kg produit fini (produit trié)

Soit un total de 2,50€ par kg de produit fini trié pour un producteur qui amène sa production en sortie de champ (sans réaliser lui-même le séchage).

### **La démarche d’Arcadie :**

2018 : SA de 110 salariés, 18 M€, 250 références. 2 gammes principales : plantes sèches (aromatiques et médicinales) et épices. L’approvisionnement en France a démarré avec les plantes médicinales, notamment en Auvergne (SICARAPPAM). Pui a démarré la même démarche en Occitanie avec les aromatiques, notamment du fait de résidus pesticides dans les produits bios importés.

Démarche de labellisation « Biopartenaire » (commerce équitable Nord-Nord, engagement par cycles de 3 ans) avec 3 projets en cours :

- Plantes de cueillette d’Auvergne (SICARAPPAM)
- Tilleul et lavande de la Drôme (Herbier du Diois)
- Aromatiques du Gard + Occitanie et PACA (plus récent).

Pour ce dernier point ; incitation des producteurs à se regrouper (plus facile pour la labellisation), d’où la création du groupement Bio Garrigue Méditerranée (BGM, association de loi 1901). Cela permet à Arcadie de passer un contrat cadre avec le groupement et ainsi de labelliser les produits Biopartenaires.

Création d’une interprofession bio ensuite pour faciliter la mise en contact des entreprises avec les producteurs et groupements de producteurs. C’est ce qui a permis de lancer ces projets, auxquels le CIVAM Bio Gard s’est rapidement greffé.

Plusieurs financements de l’Agence Bio pour des projets (Herbo Bio Méditerranée) ayant pour but d’accompagner la structuration de la filière PPAM bio (herboristerie) avec des journées de sensibilisation/prospection de futurs producteurs, de l’appui technique avec l’intervention de techniciens spécialisés (même si l’on souligne de nouveau le manque de techniciens spécialisés PPAM), etc.

En parallèle de ces 3 projets concrets, Arcadie en compte une 20aine d’autres en cours d’émergence.

Les besoins totaux d’Arcadie en approvisionnement « local » tournent autour d’une 40aine, voire 50aine de producteurs, chacun cultivant entre 5 et 10 ha de PPAM.

Arcadie s’approvisionne de cette façon pour 4 espèces actuellement (thym, romarin, sarriette, origan), mais cela pourrait éventuellement s’élargir à d’autres espèces à l’avenir.

Précisions sur l’engagement d’Arcadie : contrat individuel par parcelle, généralement sur 5 ans.

Travail sur les coûts de production (travail en cours sur un outil Excel de calcul des coûts de production et les prix des marchés ; double-discussion avec BGM (échanges annuels) pour définir les prix.

Processus de contractualisation :

- Questionnaire pré-partenariat
- Visite de l’exploitation et tour de parcelles
- Proposition de projet de mise en culture par Arcadie et étude par le producteur
- Si ok ; certification AB du producteur si pas déjà le cas et adhésion HBM
- Signature d’un accord de plantation et du contrat de partenariat
- Plantation de la parcelle
- Contrat de culture sur 5 ans, après la plantation
- Livraison de la production de la parcelle à Arcadie.

Quid d’une parcelle en conversion ? Production pas achetée par Arcadie qui ne peut pas la valoriser (marché exclusivement bio). Ne peut pas l’être non plus par Les Aromates de Provence a priori qui



privilégieront des productions AOC ou IGP (thym) pour les produits français. Comment valoriser des produits français non bio (en conversion par ex.), non AOC, non IGP ..?

Les principaux besoins actuellement sont sur le thym et l'origan.

NB : thym carvacrol et thymol utilisés en culinaire / thym linalol en tisane.

Analyses pesticides : 500 molécules systématiquement analysées sur tous les lots.

### **Les aides financières aux agriculteurs dans la filière PPAM :**

#### **Les aides FranceAgriMer (antenne Volx, 04) :**

3 programmes :

- Spécifique matériel de production : planteuse, bineuse, récolteuse
- Spécifique herboristerie, par ex. : création ou modernisation d'un séchoir
- Spécifique distillation.

Pour du matériel neuf sur facture, ou bien pour les matières premières si auto-construction (ne finance pas de matériel d'occasion pour éviter un double financement).

AAP chaque année au 1<sup>er</sup> mai.

Délai de paiement ? Fonctionne plutôt bien a priori.

Quid des petits projets ? Aides mobilisées au niveau national donc on pourrait penser que les « petits » projets sont mal pris en compte mais il y a des contre-exemples.

*Voir les détails dans le diaporama.*

#### **Les aides PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) :**

Organisme instructeur : DDTM.

Subvention pour : désherbage mécanique, amélioration de la localisation des apports de fertilisants, transformation à la ferme (bâtiments et équipements pour du séchage, battage, tri), mais aussi de l'expertise technique, par ex. pour faire dimensionner un outil par un technicien (à hauteur de 10% max de ce qui est subventionné). Il existe une liste de matériel éligible par filière.

Fonctionnement pour la région Occitanie en 2018 : 3 périodes d'AAP. Il est conseillé de déposer son projet sur la 1<sup>ère</sup> enveloppe si possible car elle est plus conséquente que les deux suivantes.

Ce sont des aides non spécifiques aux PPAM mais qui touchent toutes les filières, donc qui sont très plébiscitées.

Attention, chaque région a son fonctionnement.

*Voir les détails dans le diaporama.*

#### **Les aides à la plantation de la région Occitanie :**

Subvention pour : les plants (espèces pérennes) et les travaux de préparation du sol et de plantation.

Il est possible de déposer une demande par an et par campagne de plantation.

Financé à hauteur de 30% + 10% si bio + 10% si nouvel exploitant.

Ce dispositif n'existe actuellement pas en PACA.

*Voir les détails dans le diaporama (conditions d'éligibilité : justifier d'une formation en PPAM, etc).*



## **La démarche du Fond d'Investissement Livelihoods :**

Livelihoods : fond d'investissement détenu par des industriels (Mars, Danone, etc.) ayant développé activité d'appui à l'investissement pour des agriculteurs en pays du Sud (250 millions d'€). Modèle de retour sur investissement prévu sur le long terme. Concrètement, ce qui est financé pour ces agriculteurs : des formations, la recherche de débouchés. En train de développer un dispositif similaire pour la France, en réponse à un AAP du Ministère de l'Ecologie.

Dispositif envisagé :

- 1/ sécurisation des débouchés (plateforme avec des industriels prêts à s'engager)
- 2/ accompagnement technique (mobilisation de fonds publics, agence de l'eau, fondations, etc. pour financer les réseaux FNAB, ITAB...)
- 3/ appui au financement des agriculteurs (mobilisation d'investisseurs, avec une garantie de l'État), pour ce qui ne serait pas financé par des banques (BFR pour la transition vers le bio, investissements matériels, etc.) -> dispositif qui viendrait en appui aux banques pour les sécuriser sur des investissements "risqués"

Livelihoods interviendrait donc directement (financièrement) sur les volets 1 et 3.

L'intervenant a interrogé les producteurs présents sur leurs principaux besoins financiers : pour l'achat d'équipements, notamment les outils post-récolte, ainsi que d'éventuels besoins en fond de roulement (BFR), notamment pour la phase de conversion au bio (pour ceux qui sont dans ce cas-là). Quelques retours : certains investissements étaient effectivement prévus chez les producteurs de BGM mais qui n'ont pas été réalisés faute de financements, pas d'accès aux aides avec le statut cotisant solidaire donc intéressant, ...

A suivre. Voir les détails dans le diaporama.

## **Visite de l'exploitation de Vincent Champenois :**

### **Présentation de la ferme :**

Producteur 100% PPAM. Installation en sept. 2011 avec la DJA, en création d'entreprise.

6 ha à la base (SMA) pour arriver jusqu'à 9,5 ha planté aujourd'hui (tous ne sont pas en prod.), avec un objectif d'atteindre les 10-12 ha à terme. UTH : seul + 2 mois de saisonniers/an + stagiaires.

Assolement des cultures principales : 3,7 ha thym (dont 2 ha en prod. Actuellement), 3,5 ha marjolaine, 3 ha romarin.

Autres espèces cultivées : verveine, millepertuis, pieds-mères cassis, oliviers (rameaux, chez un autre producteur). Essais de : basilic, persil, menthe poivrée, calendula.

100% autoproduction de plants, semis ou boutures.

Labellisation :

- AB : depuis le début car reprise de terres en friche de suite passées en bio
- AB Suisse : produits vendus à un distributeur français qui, lui, vend en Suisse. Obligations supplémentaires : 7% SAU en « biodiversité », gestion raisonnée de l'irrigation, pas plus de 30% de tourbe pour les plants.

Préparation du sol pour plantation du 1<sup>er</sup> ha de thym à l'hiver 2011-2012. Plantation directement après destruction de la friche → 190h (/ha) de désherbage manuel ! Gel en février 2012 mais le thym n'a pas gelé (varico 3).

#### Pratiques / ITK :

- Travail du sol avant plantation : labour
- Fertilisation : engrais organique (guanito)
- Amendements : sol très faible en MO (au mieux 1,9%) et très limoneux et sensible au tassement donc apport de 200T de broyat de déchets verts composté (sur la ferme)

Voisinage conventionnel : quelques soucis, haies plantées en 2012.

Débouchés : Fytosan, Elixens, Arcadie, Herbière du Diois, Cailleau herboristerie. Vincent a démarré son activité en ayant déjà en tête ses débouchés, sachant qu'il partait au départ sur des cultures plus spécifiques, notamment des fleurs (calendula, bleuet).

#### Les équipements :

Enfouisseur de pierres : ne se trouve pas en prestation de service. 8000€ d'occasion (16 000€ neuf). Temps de travail : 10h/ha.



Herse étrille : achetée neuve car subvention PCAE à 50%.

Conseil d'utiliser le moins possible de plants mini-mottes pour pouvoir passer la herse qui est très efficace sur les plantiers pour détruire les adventices au stade plantules. Attention au type de sol ; s'il est riche en gravillons, ça remue plus et peut sortir les plants, même en racines nues. Possible de passer la herse sur plants adultes de mélisse et origan. Sinon, utilisable seulement en 1<sup>ère</sup> année. A partir de deux mois, il est possible de passer tous les 15 jours, à condition que les dents puissent s'enfoncer un minimum, donc dépend du climat.



Vibroculteur :



Bineuse guidée (avec doigts Kress) : achetée neuve pour les mêmes raisons que la herse. Efficace les premières années, après ce n'est plus suffisant car pas assez lourd. Temps de travail : 3h/ha à deux personnes.



Bineuse auto-construite avec lames Bathelier, pattes d'oie et doigts Kress : efficace dès 3 mois de culture et plus généralement après la 1<sup>ère</sup> année, notamment sur romarin et marjolaine.



Faucheuse auto-chargeuse : récolte en déporté. Il manque des releveurs, visible sur la parcelle récoltée de verveine où il reste des branches sur les côtés des plants → trop de pertes. Même problème sur le romarin ; sans releveurs la faucheuse roule sur le bord des plants quand ils s'élargissent.  
NB : jamais de pré-fanage (pas de distillation).



Séchage : séchoir en dur.



Battage : vieille batteuse adaptée.

NB : la verveine n'est pas battue mais coupée pour l'infusette, ou bien effeuillée à la main pour les mélanges de tisane.



Tri : matériel d'occasion. 2 plaques l'une au-dessus de l'autre. Nécessité de faire plusieurs passages généralement. Temps de travail : 60 kg/h pour le thym.

Petit séchoir auto-construit : pour la verveine. Possibilité de rajouter des étages.



### Autres points transversaux abordés :

Coûts de production : c'est nettement le désherbage (temps passé), en bio, qui impacte le plus le coût de production.

Désherbage :

- Si chiendent : labour de printemps + vibroculteur tout l'été, avant plantation à l'automne
- Si sorgho d'alep : labour de printemps + vibroculteur tout l'été pendant deux ans !